

# Les Infos de Base

mercredi 22 juin 2011  
volume 14, numéro 25  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 22 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 25 du 22 juin 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 24 du 18 juin 2011.

Tous les règlements sous **A-3.001, A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, I-8 et Q-2** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 24 du 15 juin 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 23 du 11 juin 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz.*

*Can.*, Partie II, fascicule n° 13 du 22 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 22 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec – Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 juin 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011 et contient maintenant quelque 7 851 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 67.1, 67.2.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 434-2011 du 20-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1691, a. 1.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2276], nouveau.

*Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2279], nouveau.

*Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur forestier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2280], nouveau.

*Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2282], nouveau.

*Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2282], nouveau.

*Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des psychoéducateurs*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2284], nouveau.

*Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2288], nouveau.

*Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des urbanistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2290], nouveau.

*Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 2.09.

*Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, D. 574-2011 du 08-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2273, a. 1.

*Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 40.02], remplacé.

*Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2282, a. 6.

*Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 42.01], remplacé.

*Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation*

*d'exercice des psychoéducateurs*, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2284, a. 42.

*Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 8], aa. 15, 20, 23.3, 28-30.4, ann. IV-VII.

*Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, D. 712-2011 du 20-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 3731, aa. 1-8.

*Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs du Collège des médecins du Québec*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 14], aa. 1, 3, 4, 5.

*Règlement modifiant le Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs du Collège des médecins du Québec*, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2275, aa. 1-4.

*Règlement sur l'exercice de la profession médicale en société*, [R.R.Q., c. M-9, r. 21], aa. 1, 2, 3, 8, 12, 15.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession médicale en société*, Décision du 10-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2275, aa. 1-6.

*Règlement sur les permis aux postes de classification d'oeufs de consommation*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 237.], a. 4.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 472.

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 1.1.1], aa. 8.3, 8.5, ann. 0.1.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, C.T. 210068 du 29-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 1431, aa. 1, 2, 5 (partie).

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, [R.R.Q., c. **R-12.1**, r. 1.1], aa. 4, 6, 9, 13, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, C.T. 210259 du 07-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2329, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. E-15.

*Règlement sur la TVH applicable à la Colombie-Britannique*, DORS/2011-121 du 09-06-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1193, nouveau.

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, S.R.C. 1970, ch. R-10.

*Arrêté sur l'augmentation des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)*, DORS/2011-122 du 10-06-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1196, nouveau.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, L.C. 1994, ch. 22.

*Règlement sur les oiseaux migrateurs*, C.R.C., ch. 1035, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les oiseaux migrateurs*, DORS/2011-120 du 09-06-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1178, aa. 1 (A), 2 (A), 3, 4 (A), 5, 6, 7 (F), 8 (F), 9-16, 17 (F), 18 (A), 19, 20, 21 (F), 22, 23, 24 (F), 25, 26 (F).

Loi sur le Tribunal des revendications particulières, L.C. 2008, ch. 22.

*Règles de procédure du Tribunal des revendications particulières*, DORS/2011-119 du 03-06-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1159, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion

Édition électronique de Gaudet éditeur Itée

**Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.**

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil).

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi!

**Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.**